



Châtillon le 19 juillet 2007

Objet : Négociations IPECA

A l'attention de M. Denneulin,
Directeur des Ressources Humaines.

Monsieur,

Depuis quelques semaines maintenant vous avez ouvert une négociation sur le régime de prévoyance IPECA. De nombreux points méritent d'être discutés telles la dépendance, de nouvelles prestations, la répartition de la part patronale et salariés des cotisations, etc. Mais les premières discussions ont mis en évidence un point de blocage important sur le rôle de Santéclair dans les procédures de remboursement des frais de santé.

Il est inconcevable, pour les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT et FO signataires de l'accord de 2005, que le niveau des remboursements des frais engagés par les salariés de l'ONERA puisse être conditionné par l'appartenance ou non du praticien consulté au réseau Santéclair.

Tant que ce préalable ne sera pas respecté, les discussions ne seront que perte de temps et la CFDT, la CFTC, la CGT et FO ne signeront aucun accord. Et si nécessaire, elles feront valoir leur droit d'opposition à l'application de tout accord ne respectant pas ce principe.

En espérant pouvoir faire évoluer ce dossier très prochainement, veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Gilles MARCON
DSC CFDT

Arnaud RISTORI
DSC suppléant CGT

Jean-François BRET
DSC FO

Jean-Pierre EVRARD
DSC CFTC

Copie : DSC CFE-CGC